

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mai 2024.

**Étaient présents :**

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Elodie CAMIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Philippe ROUSSEAU  
Patrice CHOIMET  
Elise LE BAIL  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Vincent PÉRUSET  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL  
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	26

**Étaient excusés et représentés :**

Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT  
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD  
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET  
Amélie GOUTH ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER  
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Elodie CAMIER

**Absente non-excusee :**

Marion PESCHEUX

Secrétaire de séance : Jean-Yves ARTAUD

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MAI 2024**

**ENFANCE JEUNESSE  
Modification des règlements intérieurs**

Vanessa PAGEOT expose :

Conformément à la délibération n°2024-04-11 du 4 avril 2024, les calculs de tarifs des services Enfance Jeunesse vont évoluer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les règlements intérieurs des activités concernées doivent être repris, en cohérence avec cette décision.

Dans les nouveaux règlements, la partie tarification est indiquée sous forme de tableau avec le taux à l'effort, le tarif plancher et le tarif plafond de chaque service.

La mise en place de « l'Espace famille » apporte également quelques modifications de fonctionnement qui sont intégrées : modalités de réinscription, de réservation et de paiement en ligne.

À cette occasion, le travail de cohérence entre les règlements sur le fond et sur la forme a également été poursuivi.

**VU** l'avis de la commission Enfance jeunesse du 7 mai 2024

***Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :***

**APPROUVE** les modifications apportées aux règlements intérieurs des activités Enfance Jeunesse de la commune de La Haye-Fouassière et de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

La Haye-Fouassière, 30/05/2024

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**

  


Le secrétaire de séance  
**Jean-Yves ARTAUD**

